

CONTRAT DE RURALITE

2017-2020

Combrailles,
Sioule & Morge
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Contrat de ruralité 2017-2020



1



Contrat de ruralité 2017-2020



2



Etabli entre :

L'Etat, représenté par Madame Danièle POLVE-MONTMASSON, Préfète du Puy de Dôme,

et

L'EPCI à fiscalité propre dénommé Communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge », représenté par son président, Monsieur Jean-Marie MOUCHARD

ci-après dénommés le(s) porteur(s) du contrat ;

et

Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, représenté(s) par son Président, M. Jean-Yves GOUTTEBEL,

La Caisse des Dépôts et Consignations, représenté par son Directeur délégué Auvergne, M. Philippe Jusserand,

ci-après dénommés les partenaires du contrat.

Contrat de ruralité 2017-2020



3



Table des matières

CONTRAT DE RURALITE.....	<u>1</u>
2017-2020.....	<u>1</u>
PRÉAMBULE.....	<u>5</u>
I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE.....	<u>6</u>
A. LE TERRITOIRE DU CONTRAT.....	<u>6</u>
B. LES ENJEUX ET BESOINS DU TERRITOIRE.....	<u>12</u>
C. ETAT DES LIEUX DES DÉMARCHES EN COURS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL, DE COHÉSION SOCIALE ET D'ATTRACTIVITÉ.....	<u>22</u>
II - OBJECTIFS ET GRANDES ORIENTATIONS DU PROJET DE TERRITOIRE.....	<u>36</u>
THÉMATIQUE 1 : L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS ET MARCHANDS ET AUX SOINS.....	<u>37</u>
THÉMATIQUE 2 : LA REVITALISATION DES BOURGS CENTRES, NOTAMMENT À TRAVERS LA RÉNOVATION DE L'HABITAT ET LE SOUTIEN AU COMMERCE DE PROXIMITÉ DANS LES CENTRE-VILLE/BOURGS ;.....	<u>40</u>
THÉMATIQUE 3 : L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE (DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DONT AGRICULTURE, OFFRE DE FORMATION, NUMÉRIQUE, TOURISME, PATRIMOINE NATUREL, ETC...) ;.....	<u>42</u>
THÉMATIQUE 5 : LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE ;.....	<u>45</u>
THÉMATIQUE 6 : LA COHÉSION SOCIALE.....	<u>48</u>
III- MODALITÉS DE PILOTAGE ET PARTENAIRES DU CONTRAT.....	<u>51</u>
A. LA GOUVERNANCE.....	<u>51</u>
B. L'INGÉNIERIE MOBILISÉE.....	<u>51</u>
C. LA PARTICIPATION DES HABITANTS ET DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE.....	<u>53</u>
LE SUIVI ET L'ÉVALUATION.....	<u>53</u>
LA DURÉE DU CONTRAT.....	<u>53</u>
MODIFICATION DU CONTRAT.....	<u>54</u>

Contrat de ruralité 2017-2020



Préambule

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale.

Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du Département du Puy-de-Dôme au titre du Contrat Territorial de Développement Durable 2015-2017 et de la Région Auvergne – Rhône Alpes au titre du contrat Ambition.

Le territoire, composé des anciennes communautés de communes des Côtes de Combrailles, Manzat Communauté, et de huit communes de la Communauté de communes du Pays de Menat, qui avaient élaboré en 2014 leur projet de territoire avant leur fusion, saisissent l'opportunité du contrat de ruralité proposée par l'Etat pour fonder un nouveau projet commun.

Contrat de ruralité 2017-2020



5

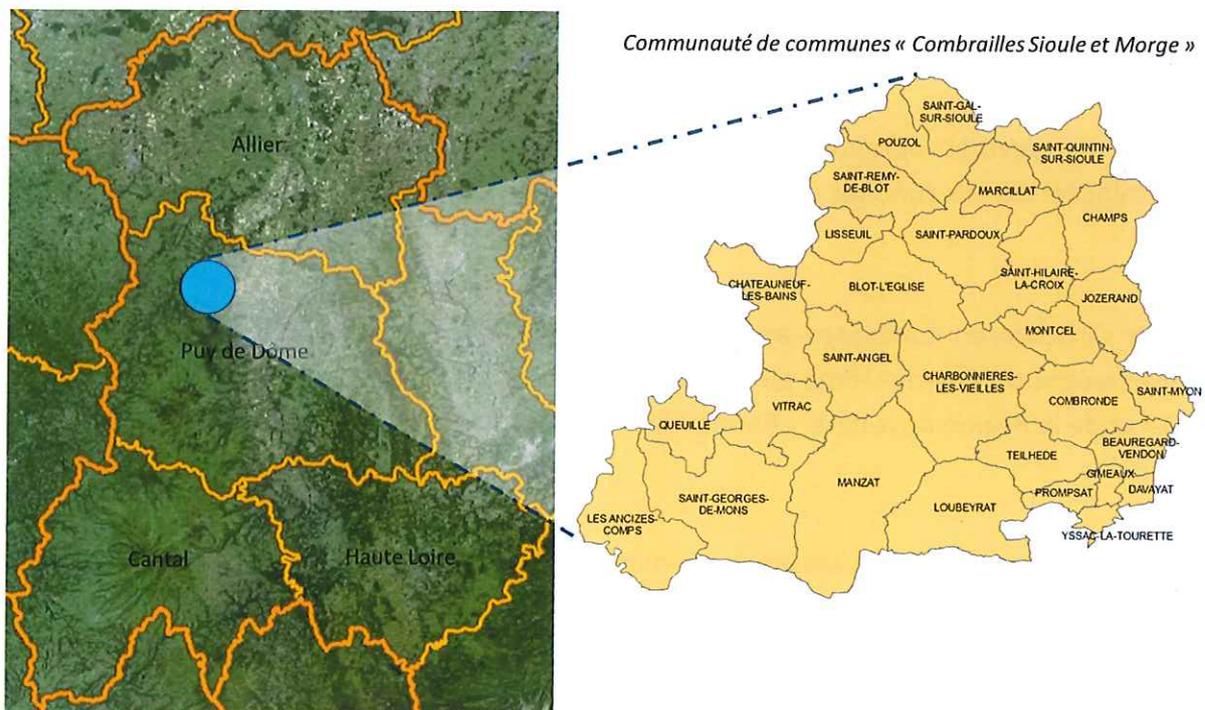


I. Présentation générale du territoire

.A Le territoire du contrat

- a) « *Combrailles Sioule et Morge* », une intercommunalité intégrée avec de nombreuses compétences au service du développement du territoire

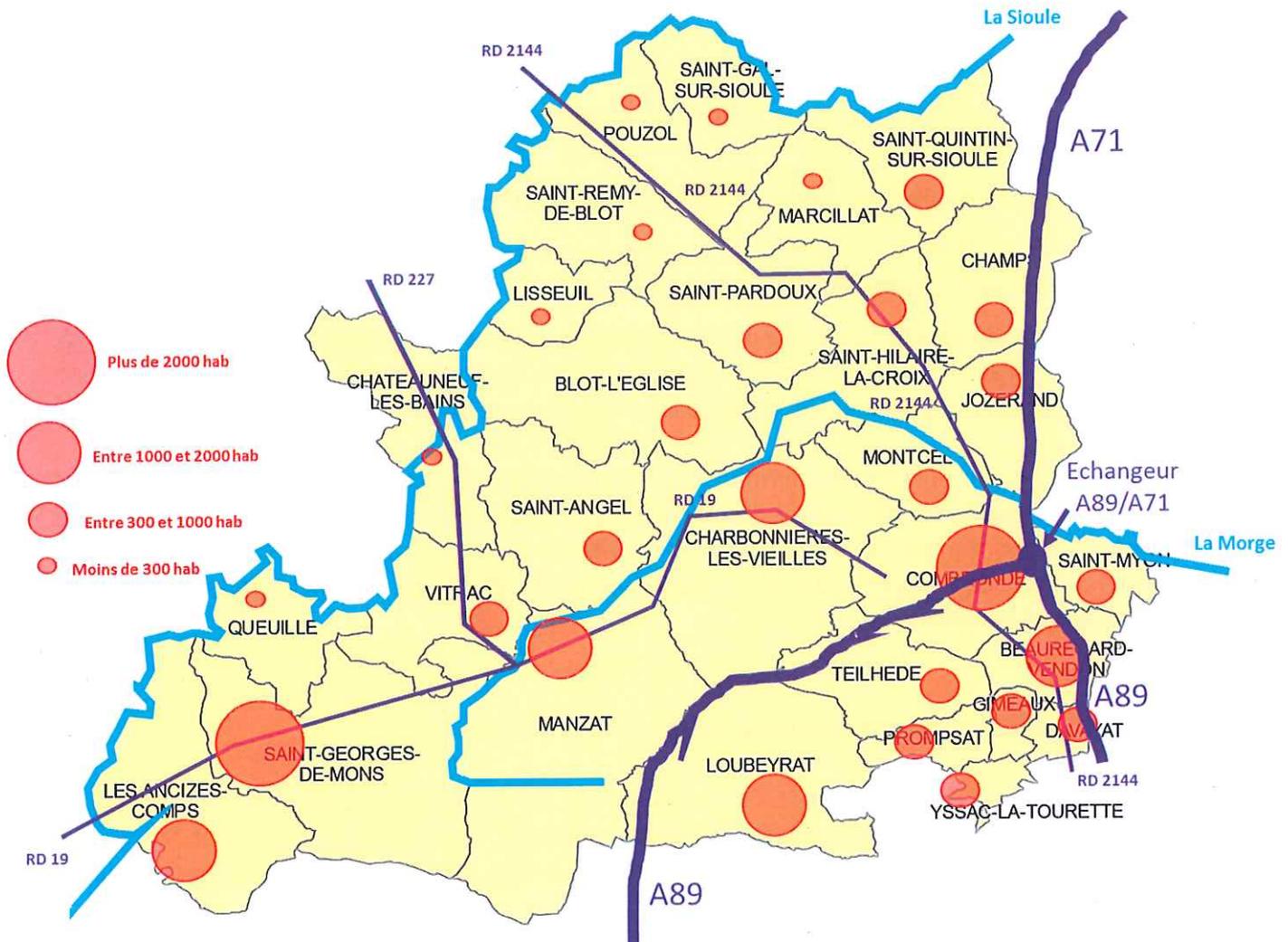
Le territoire de la Communauté de communes « Combrailles Sioule et Morge » nouvellement créée compte 29 communes pour une population totale de 18 477 habitants sur 435 km² (42,5 hab. /km²).



Son territoire se situe sur les premiers contreforts des Combrailles, au nord de la chaîne des Puys et à l'ouest de la plaine de la Limagne. Il se caractérise par un relief de plateaux fortement entaillés par les gorges de la Sioule (au nord et à l'ouest) qui forme une frontière naturelle avec la communauté de commune du Pays de Saint Eloy. Sur l'ouest, on trouve un paysage de bocage avec un habitat dispersé et au sud-est des communes périurbaines dont l'habitat s'étale et se densifie.

Contrat de ruralité 2017-2020

Densité de population au sein de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale Combrailles, Sioule et Morge



b) *Des services intercommunaux structurés pour assurer la gestion des nombreux services à la population*

La Communauté de communes « Combrailles Sioule et Morge » a structuré ses services en pôles de compétences dont chacun d'eux est représentatif du panel de services offert à la population :

- **dans le domaine social** : un CIAS gérant 3 EHPAD, des services d'aide à domicile et de portage de repas à domicile.
- **dans le domaine de l'enfance-jeunesse** : gestion deux relais d'assistantes maternelles, une micro-crèche, deux Accueil de Loisirs Sans Hébergement (en régie et associatif) et deux collèges (les Ancizes et Manzat).

Contrat de ruralité 2017-2020

- **Dans le domaine de la culture**, le territoire compte :
 - o deux réseaux de lecture publique comportant 13 points-lecture et deux médiathèques « têtes de réseau » à Combronde et Manzat,
 - o deux Maisons de la Musique accueillant chacune une école de musique associative,
 - o une salle de spectacle « La Passerelle » au Pont de Menat.
 - o un cinéma : « la Viouze » aux Ancizes qui peut accueillir jusqu'à 302 spectateurs avec environ 900 projections par an.
- **Au niveau sportif** : quatre gymnases (Manzat, les Ancizes, Saint-Georges et Combronde), une piscine à Saint-Georges-de-Mons, des équipements sportifs anciennement propriétés d'Aubert et Duval cédés à la commune de Saint-Georges-de-Mons.

Le siège de la Communauté de communes est situé à Manzat avec des sites décentralisés sur les deux bourgs-centre du territoire : Combronde (Château des Capponi/mairie en travaux depuis juillet 2016 afin d'accueillir une Maison des Services Intercommunaux dans l'objectif de faciliter les démarches des usagers dans une logique de proximité et de mutualisation des coûts) et Saint Georges de Mons.

c) Un territoire vaste et hétérogène

La frange sud-est (anciennement Communauté de communes des Cotes de Combrailles) se caractérise par un développement démographique et économique important lié à son **positionnement péri-urbain**. Le risque pour ces communes est de devenir un territoire dortoir à l'urbanisation galopante.

Sur la frange ouest (anciennement Manzat Communauté), **les polarités internes s'organisent principalement autour des Ancizes-Comps et de Saint-Georges-de-Mons**, dont les entreprises sont fortement pourvoyeuses d'emplois. **Ces deux communes constituent d'ailleurs l'un des deux « pôles d'emplois de l'espace rural » du Pays des Combrailles** - avec Saint-Eloy-les-Mines. Dans une moindre mesure, des polarités s'organisent aussi autour de Manzat, le chef-lieu de canton et « pôle de services » relais du bassin de vie de Riom.

L'ensemble du territoire est traversé par l'A89, facteur important d'attractivité, en particulier pour les entreprises. La présence d'un échangeur à Manzat-Loubeyrat, a eu pour conséquence de rendre la partie sud-est du territoire périurbaine (2ème couronne des agglomérations de Riom et Clermont-Ferrand). L'échangeur de Combronde quant à lui se positionne à proximité du croisement autoroutier entre l'A71 et l'A89, offrant un réel intérêt pour le développement de projets industriels, commerciaux et culturels.

Contrat de ruralité 2017-2020



8



d) Un développement économique dynamique et diversifié

Une économie marquée par l'industrie et l'agriculture, mais où les activités de services et de tourisme se renforcent :

Le territoire accueille plusieurs entreprises fortement pourvoyeuses d'emplois, dont les principales sont situées sur :

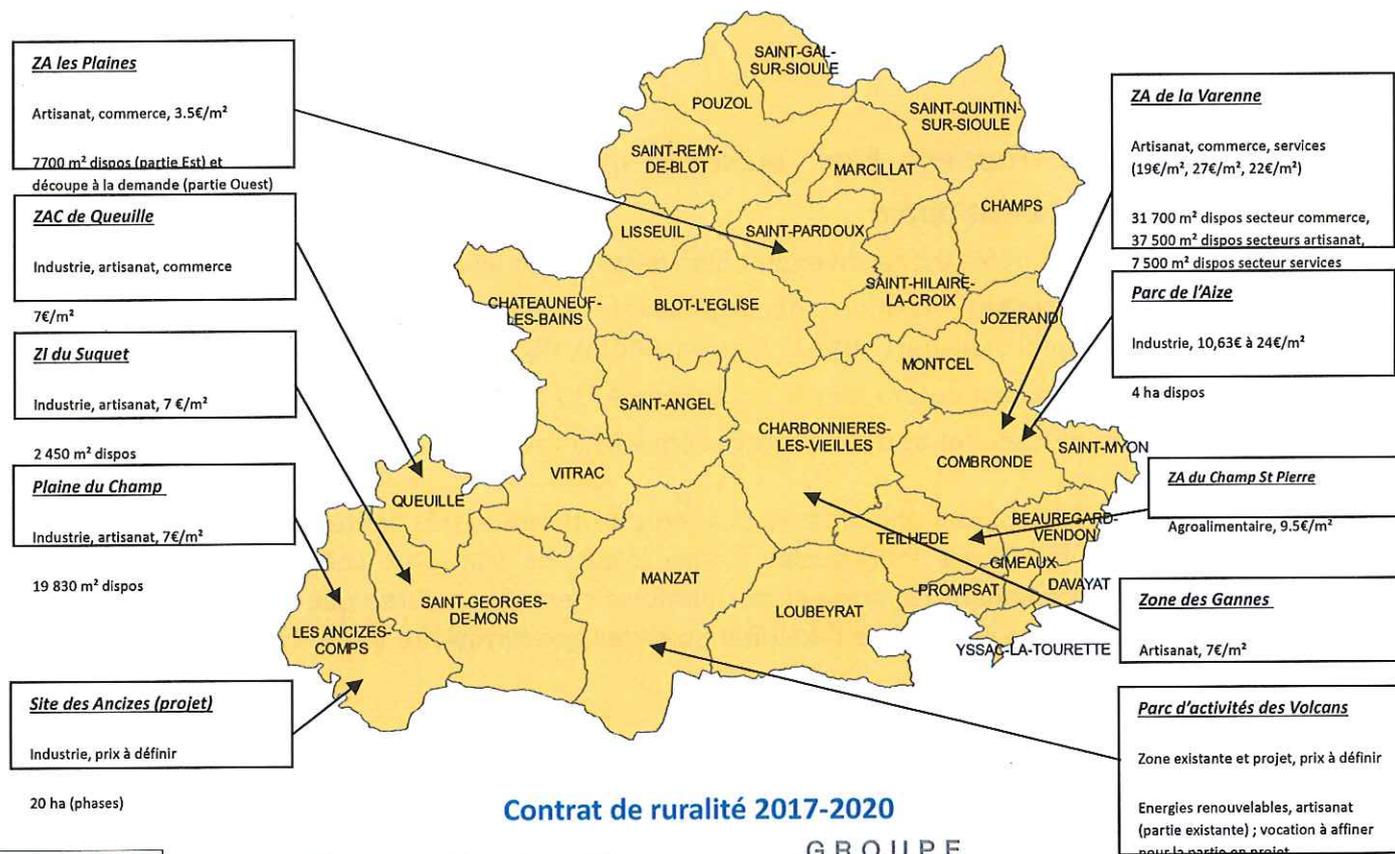
- les Ancizes-Comps et Saint-Georges-de-Mons : AUBERT ET DUVAL - Groupe ERAMET (1 500 salariés), UKAD (50 salariés), ECO TITANIUM (50 salariés), DIETAL (260 salariés, 72% de personnel féminin), TRANSPORTS MEUNIER (70 salariés) et SERANGE – GROUPE FIRALP (50 salariés).
- Combronde (Parc de l'Aize - Clermont-Ferrand Auvergne) : DACHSER (140 salariés), MESSAGERIES ET TRANSPORTS DE L'ATLANTIQUE (15 salariés), IKO INSULATION (45 salariés), BOIS COLLE D'AUVERGNE (10 salariés).
- Teilhède : SALAISONS POLETTE - GROUPE BELL (160 salariés).

Le bassin d'emplois des Ancizes-Comps/Saint-Georges-de-Mons est le premier des Combrailles. Les emplois industriels ont une place prépondérante sur le territoire, que ce soit en termes d'emplois directs qu'en termes d'emplois indirects.

La présence d'Aubert et Duval (aciers haute valeur ajoutée) qui emploie 1 500 salariés, hors emplois indirects sur ce bassin est prédominante. Ce secteur s'est renforcé avec l'implantation des usines **UKAD et ECOTITANIUM** spécialisées dans la (transformation et le recyclage du titane), leader européen dans ce domaine de production de pièces en titane pour l'industrie aéronautique.

Le territoire intercommunal compte 10 zones et parcs d'activités d'intérêt communautaire ainsi qu'un projet de création répartis de la manière suivante :

Zones d'activités artisanales, commerciales ou industrielles



Contrat de ruralité 2017-2020

Malgré la baisse continue du nombre des exploitations, la sphère agricole est également traditionnellement présente dans l'économie des Combrailles. Cette activité est confrontée à un vieillissement des actifs.

Les activités de services et de tourisme se renforcent . Les entreprises artisanales présentes répondent aux besoins des habitants mais la dynamique collective (animations et associations d'artisans/commerçants) est mitigée.

e) Un fort potentiel touristique à valoriser et à protéger

Le territoire bénéficie de sites touristiques majeurs à l'échelle des Combrailles :

- les gorges de la Sioule,
- le barrage et les bases de loisirs des Fades-Besserve,
- le méandre de Queuille,
- le Gour de Tazenat,
- la Roche de Sauterre.
- châteaux et belles demeures : château de Chazeron à Loubeyrat, château de Lord Davis à Charbonnières-les-Vieilles, etc.

D'autres sites structurants se trouvent à proximité : la retenue des Fades-Besserve, le château de Tournoël, Vulcania, les stations thermales, Volvic, la chaîne des Puys, etc.

L'intégration de la commune de Châteauneuf-les-Bains en 2014 et la participation à la SPL (créée pour la gestion des thermes) a également permis à la communauté de communes d'élargir son offre touristique.

Le territoire fait aussi partie de l'Office de Tourisme des Combrailles créé en 2009 à l'échelle du Pays des Combrailles.

f) Des axes routiers bien présents mais des solutions de mobilités alternatives à développer

Le territoire intercommunal est relativement bien desservi par les axes de circulation routiers :

- un réseau routier départemental structuré : RD 19 (les Ancizes-Comps/Loubeyrat), RD 227 (Pionsat/Riom), RD 2144 (Riom/St Eloy),
- un diffuseur autoroutier à Combronde A71 / A89,
- un diffuseur et une aire autoroutière à Manzat.

Le territoire pâtit fortement d'une offre de transport en commun très limitée, favorisant l'usage quasi exclusif de la voiture individuelle. L'offre locale de transport collectif quotidien en direction des agglomérations riomoise et clermontoise n'est plus assurée que par des autocars, depuis la « suspension » en 2007 de l'exploitation de la ligne ferroviaire Volvic-Lapeyrouse.

Contrat de ruralité 2017-2020



10



Le Conseil régional d'Auvergne – Rhône Alpes gère notamment la ligne Transport Express Régional (TER) Clermont-Ferrand/Saint-Eloy-les-Mines/Montluçon.

Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme propose quant à lui 5 lignes de transport régulier « Transdôme »

Cependant, ces alternatives ne semblent pas satisfaire les usagers notamment en raison des fréquences et horaires proposés.

L'inadéquation entre l'offre de transport collectif et les besoins des actifs (horaires, temps de trajets, lieux d'arrêts, etc...) a nécessité le développement d'autres alternatives dans le cadre du Schéma Départemental du Covoiturage avec 7 sites labellisés sur le territoire : Les Ancizes-Comps, Loubeyrat, Manzat, Saint-Georges-de-Mons, Combronde, Montcel et Saint-Pardoux.

Contrat de ruralité 2017-2020



.B Les enjeux et besoins du territoire

a) L'accès aux services publics et marchands et aux soins

FORCES		FAIBLESSES
<p>- Une offre de services publics pour tout âge bien répartis géographiquement</p> <p>- Une offre commerciale et artisanale satisfaisante</p> <p>Services à la personne</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 EHPAD sur le territoire, - Services d'aide à domicile - Portage de repas à domicile - Téléassistance, Mobiplus <p>Enfance-Jeunesse</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombreuses activités péri et extra scolaires - (ALSH, TAP, ouverture lors des vacances...) - 2 RAM à Combronde et à Manzat - Une micro-crèche à Davayot <p>Scolarité</p> <ul style="list-style-type: none"> - La majorité des communes possède une école (sauf Châteauneuf-les-Bains, Saint-Myon et Saint-Hilaire-la-Croix) dont 3 RPI : entre Vitrac et Saint-Angel, entre Jozerand et Montcel et entre Champs et St-Agoulin - École des sciences à Châteauneuf-les-Bains 	<p>- Deux collèges (Manzat et les Ancizes)- Transports scolaires vers les équipements d'intérêt communautaire</p> <p>Culture</p> <ul style="list-style-type: none"> - Deux médiathèques tête de réseau à Manzat et Combronde et deux réseaux de lecture public - Deux écoles de musique (Combronde, les Ancizes) - Un cinéma « la Viouze » aux Ancizes - Fréquentation des équipements communautaires par les scolaires - Accessibilité des équipements - Une salle de spectacle la passerelle à Pouzol <p>Sports</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombreux équipements sportifs sur l'ensemble du territoire communautaire - Quatre gymnases (Manzat, les Ancizes, Saint-Georges et Combronde) - Une piscine à Saint-Georges-de-Mons proposant des activités variées - Un Tissu associatif dense 	<p>- Au Nord Est du territoire (proche de Riom) une grande partie de la population travaille en ville (Riom, Clermont) et fait ses courses dans les grandes surfaces en sortant du travail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une offre de service sur le territoire intercommunal est encore bonne mais fragile - Un service de santé insuffisant et menacés sur la frange ouest du territoire <p>Enfance-Jeunesse</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demande de garde sur la frange Est du territoire (garde collective, accompagnement des Assistants Maternels...) - Transition école maternelle-Assistant Maternel pour les 3-6 ans - Actions préados sur la frange Est du territoire en péri scolaire - Optimisation limitée de la gestion des équipements communautaires à développer pour améliorer leur utilisation et fréquentation (prêt de salles, ...) - Peu d'implication de la Communauté de communes à destination du tissu associatif
OPPORTUNITES		MENACES
<p>- Équipements sportifs, propriété d'Aubert & Duval à Saint-Georges-de-Mons, qui accueillent de nombreuses activités sportives</p>	<p>- Diminution du nombre de praticiens de santé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le transport véhiculé est indispensable sur le territoire - Concentration des principaux commerces dans les villes centre et difficulté de maintien dans les communes très rurales - Une offre commerciale et artisanale satisfaisante mais fragile - Des centres bourgs qui se vident - Sous équipement en collège au sud du territoire - Des modes de consommation qui évoluent - Vieillesse de la population avec un accroissement de la dépendance 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de réponse à l'augmentation des pathologies type Alzheimer - Revenus modestes des ménages, faible niveau des retraites, isolement, manque de mobilité - Risque de fermeture de classes - Eloignement géographique des métropoles (Clermont-Fd) pour visite culturelle (Musée...) - Volonté d'Aubert et Duval de confier à la collectivité publique l'exploitation de ses équipements sportifs - Peu de coordination entre les associations



Contrat de ruralité 2017-2020



Enjeux :

- Maintenir et améliorer l'offre de services existante à destination de l'ensemble de la population
- Relancer l'attractivité des centres bourgs
- Adapter les services au vieillissement de la population
- Poursuivre et améliorer l'accessibilité des bâtiments et des équipements



Contrat de ruralité 2017-2020



b) La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres villes/bourgs

FORCES	FAIBLESSES
<p>OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation au programme « Habiter Mieux » en apportant une aide financière complémentaire aux ménages réalisant des travaux de rénovation énergétique. <ul style="list-style-type: none"> - Plans Locaux de l'Habitat couvrant l'ensemble du territoire - Accueil de nouveaux arrivants : augmentation de la population de 1,8% par an en moyenne entre 2008 et 2013 	<p>MENACES</p> <p>Positionnement péri-urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impact de l'étalement urbain sous forme de lotissements en périphérie des centres-bourg dans les De par son caractère péri-urbain (proximité de Riom et Clermont), le nord-est du territoire est impacté par un étalement urbain - Mouvements pendulaires : les actifs travaillent de plus en plus hors du territoire - Hausse du prix du foncier sur la frange Est qui rend difficile l'accès à la propriété <p>Marché de l'immobilier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dynamique du marché de la vente fortement atténué en raison du contexte (budget des ménages, crise financière, prix du pétrole,...) - Parc locatif privé et public vieillissant, peu attractif et plus adapté à la demande (type, confort,...) - Vacance importante fortement marquée en centre bourg - Devenir des Logements Aubert et Duval (cités ouvrières, maisons de cadres ...) <p>Attractivité du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Association de commerçants/artisans en sommeil - Une démographie atone sur les communes de Saint-Georges-de-Mons, les Ancizes-Comps et Châteauneuf-les-Bains



Contrat de ruralité 2017-2020



GROUPE



Enjeux :

- S'engager aux côtés de l'Etat, du Département et de l'ANAH dans le programme Habiter Mieux du nouveau PIG départemental 2016-2019 pour encourager l'amélioration de l'habitat ancien et la mise en accessibilité des logements ; et gagner en visibilité dans le traitement par l'ANAH et le Département des dossiers de demande de subvention « Habiter Mieux » pour les travaux de rénovation énergétique afin de mieux répondre aux interrogations des bénéficiaires.
- Adhérer au fichier unique de demande de logements sociaux afin d'avoir une meilleure visibilité sur l'habitat social et participer aux évolutions du traitement de la demande en logements sociaux, en particulier en augmentant la visibilité des logements communaux conventionnés.
- Limiter l'extension des lotissements en milieu péri-urbain et favoriser la construction en dent creuse dans les centres-bourg ou la rénovation du bâti ancien.
- Proposer un nombre suffisant de services de proximité pour que les actifs travaillant hors du territoire puissent consommer sur leur lieu d'habitation et annihiler les conséquences liées à une économie présente.
- Dynamiser les associations de commerçants et artisans en étant à leur écoute et en soutenant les diverses manifestations de mise en valeur de leur travail.
- Mieux communiquer sur le territoire pour montrer son attractivité et encourager les nouveaux arrivants à s'installer
- Mettre en œuvre une politique « habitat » qui favorise la mixité et le lien social, en articulant de manière cohérente, le logement, l'urbanisme et les transports
- Construire une vision partagée du rôle de « la Ville Centre » (développement d'une réelle centralité ou développement plus diffus autour de chaque village)

c) L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc...)

FORCES		FAIBLESSES	
<p>Economie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maillage de micro-entreprises stables et saines - Commerce / artisanat / tourisme constituent un socle d'activités répondant aux attentes des populations locales - 1er bassin d'emplois des Combrailles – 2e bassin industriel du département du Puy-de-Dôme - Des installations récentes (UKAD, IV30, Eco-Titanium) - 10 zones d'activités opérationnelles pour répondre à la demande de nouvelles entreprises. <p>Agriculture</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ancien territoire de Manzat Communauté a signé avec le Département un Contrat Territorial d'Agriculture Durable pour encourager les projets d'installation et de diversification agricole - Adhésion de l'intercommunalité au Réseau de Transmission du Foncier Agricole Combrailles Artense <p>Tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des sites touristiques majeurs sur le territoire (sites naturels et patrimoniaux) : la Sioule, le Gour de Tazenat, le méandre de Queuille,... - Proximité de sites structurants tels que le château de Tournouël, Vulcania, les stations thermales, Volvic, la chaîne des Puy, etc. - Intercommunalité membre de l'OTC avec 2 bureaux de tourisme sur le territoire - Participation de la communauté de communes à la SPL des thermes de Châteauneuf les Bains <p>Dynamique économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Territoire prochainement leader européen dans le domaine du recyclage du Titane - Investissement lourds chez Aubert et Duval dans plusieurs domaines d'avenir : poudres additives par ex. - Présence d'une ressource bois avec un potentiel de développement dans les filières du bois-construction et du bois-énergie - Proximité directe de l'A89 - Aides pour les créateurs et repreneurs <p>Tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> - La forêt est une piste de développement touristique à exploiter davantage 	<p>Economie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de créations d'entreprises limité - Territoire fortement dépendant de ses industries et du secteur de la métallurgie (principalement Aubert & Duval et Diétal) - Ancienne image industrielle et minière des Combrailles qui constitue encore un frein au développement touristique - Des Zones d'Activité peu qualitatifs d'un point de vue environnemental et peu mises en valeur - Offre immobilière à vocation économique quasi inexistante, non répertoriée et difficile à valoriser - Services aux entreprises très peu développés - Communication à renforcer <p>Tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement touristique timide - Champs d'action de l'Office de Tourisme des Combrailles - Positionnement du SIRB : syndicat intercommunal de la Retenue des Fades Besserve (les Ancizes) - Mauvaise coordination de l'offre d'hébergement et de restauration - Mauvaise signalétique et mauvaise couverture réseau - Difficulté à attirer les touristes en basse saison - Offre locale touristique qui reste encore à développer - Peu d'actions collectives privées pour valoriser les produits locaux <p>Agriculture</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reprise / transmission des exploitations agricoles dans les 10 années à venir - Des problèmes d'échanges fonciers sur Saint-Georges-de-Mons incitant au remembrement - Activité agricole en perte de vitesse - Ressource bois difficile à exploiter <p>Tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Viabilité des activités économiques touristiques limitée (de nombreux hébergeurs sont en-dessous du seuil de viabilité). <p>Attractivité/image</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication interne et externe au territoire : image encore négative des Combrailles - Départ des jeunes 		



Contrat de ruralité 2017-2020



GROUPE



Enjeux :

- Renforcer et institutionnaliser les liens avec les industriels du territoire pour le développement de projets privés et collectifs renforçant l'attractivité du territoire.
- Accompagner et développer la filière titane (territoire leader européen dans le domaine du recyclage du Titane)
- Développer une offre touristique de qualité
- Maintenir et conforter les activités agricoles sur le territoire
- Résorber les zones blanches en téléphonie et Internet haut débit
- Accompagner le déploiement de la fibre
- Garder les jeunes sur le territoire
- Accompagner et assurer la transmission du foncier agricole
- Assurer l'accessibilité et la sécurisation de la voirie piétonnière



Contrat de ruralité 2017-2020



d) Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire

FORCES	FAIBLESSES
<p>Voirie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bonne desserte routière - RD19 (les Ancizes-Comps/Loubeyrat) et RD227 (Pionsat/Riom), RD2144 - A89 et A71 - Echangeurs autoroutiers sur Combronde et Manzat et aire autoroutière sur la commune de Manzat <p>Accessibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de Plans d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics sur les communes du territoire anciennement Côtes de Combrailles 	<ul style="list-style-type: none"> - Contraintes budgétaires face à un linéaire important de voirie et en partie en zone de montagne. - Offre de transport très réduite et mal adaptée - Nombreux mouvements pendulaires - Voiture indispensable pour les déplacements sur le territoire
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Etudes du SMADC en matière de transport - Existence d'une voie ferrée - Schéma départemental d'accessibilité aux services publics 	<ul style="list-style-type: none"> - Voie ferrée « suspendue »

Enjeux :

- Etudier concrètement les problématiques de mobilité sur le territoire et mettre en place des actions d'amélioration
- Assurer la qualité et la sécurisation des axes de transports
- Assurer l'accès à tous aux moyens de transports, en particulier automobile pour les personnes en situation de dépendance

e) La transition écologique et énergétique

FORCES	FAIBLESSES
<p>Economies d'énergie et lutte contre la précarité énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation de la communauté de communes au programme « Habiter Mieux » en apportant une aide financière complémentaire aux ménages réalisant des travaux de rénovation énergétique. - Expertise de l'ADUHME sur toutes les questions énergétiques sur le patrimoine communautaire et celui de ses communes membres de l'EPCI <p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adhésion de l'ancien territoire de Manzat Co au groupement d'achat de gaz porté par le Conseil général du Puy-de-Dôme en 2014 <p>Energies renouvelables</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expériences réussies sur plusieurs bâtiments équipés de panneaux solaires 	<p>Economies d'énergie et lutte contre la précarité énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un manque de visibilité important pour les EPCI sur le suivi des dossiers de rénovation énergétique du programme habiter-mieux - Des points à travailler pour améliorer encore l'efficacité énergétique des bâtiments
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Energies renouvelables</p> <ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de développer l'énergie solaire en local avec la coopérative Combrailles Durables basée à Loubeyrat 	<p>Energies renouvelables</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût encore élevé de certains systèmes d'énergie renouvelable et difficulté de rentabilité

Enjeux :

- Accompagner et développer la filière titane (territoire leader européen dans le domaine du recyclage du Titane)
- Préserver la ressource et la qualité de l'eau
- Favoriser la production d'énergie renouvelable sur le territoire, y compris des dispositifs d'autoconsommation
- Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics
- Valoriser les initiatives de production et de vente locale de produits de qualité car malgré la baisse du pouvoir d'achat, le retour à une alimentation saine est en plein essor
- Mobiliser les acteurs locaux dans une dynamique d'autonomie alimentaire territoriale (circuits courts)

f) La cohésion sociale

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Tissu associatif dense - Beaucoup de manifestations dans les communes tout au long de l'année - Activités intergénérationnelles initiées par les communautés de communes : échanges ALSH/EHPAD - Deux CIAS performants 	<ul style="list-style-type: none"> - Peu de coordination entre les associations - Peu d'événements communautaires
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Grande mixité d'âge sur le territoire : jeunes actifs travaillant en ville et personnes âgées - Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGD) 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible intégration des personnes travaillant en ville et habitant dans des lotissements éloignés des centres-bourg

Enjeux :

- Favoriser le développement des liens intergénérationnels
- Favoriser le maintien à domicile par des politiques d'amélioration de l'habitat ancien et de mise en accessibilité des logements, en particulier pour les personnes âgées et handicapées
- Améliorer le lien avec les associations
- Favoriser les liens entre les acteurs associatifs du territoire
- Favoriser l'attractivité du territoire par un accueil de qualité des nouveaux arrivants
- Développer la cohésion et l'entre-aide des habitants en encourageant les rencontres et les échanges
- Maintenir une offre publique performante de services à la personne

L'ambition portée par la communauté de communes

Le projet de territoire de la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge a permis aux élus de définir leur vision de l'avenir du territoire intercommunal en matière de développement et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de l'environnement et de gestion des ressources.

Les analyses AFOM et enjeux qui en découlent (présentés au *B. Les enjeux et besoins du territoire*) sont directement issus de ce document. Ils sont le reflet d'un territoire dynamique dont le développement ambitieux a besoin d'être soutenu.

La signature du contrat de ruralité a pour objectif notamment de contribuer à la réussite de l'intégration communautaire de ce nouvel espace, et permettra:

- ✓ de renforcer l'image du territoire autour d'une offre de service diversifiée et complète à destination des tous les publics et de toutes les générations,
- ✓ d'amener les acteurs privés (particuliers, entreprises, associations, etc..), publics (communes, élus, etc..) à s'identifier dans le nouveau territoire,
- ✓ de donner une image au nouveau territoire.

C Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité

1/Bilan des principales mesures des comités aux ruralités

Suite aux 3 Comités interministériels aux ruralités réunis en 2015 et 2016, un bilan de la territorialisation des mesures prises a été réalisé fin décembre 2016. Les mesures concernant le territoire de la communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge » sont précisées dans le tableau ci-dessous.

Priorité n°1 : Garantir à tous l'égalité d'accès aux services

Thématique	Mesure du CIR de mars 2015 et nouvelles mesures du CIR de septembre 2015	Objectifs nationaux à atteindre	Indicateur de suivi	Calendrier annoncé	Etat d'avancement Fin décembre 2016 sur le département du Puy-de-Dôme	Etat sur le territoire Combrailles, Sioule & Morge
UN ACCES AUX SERVICES DE SANTE PARTOUT EN FRANCE	Mesure 1 - 1000 Maisons de ou pôles de santé d'ici 2017	Ouverture de 1000 Maisons de ou pôles de santé d'ici 2017	Nombre de maisons en service	2017	9	
	Mesure 2 - Faciliter l'installation des jeunes médecins	Atteindre 1700 Contrats d'engagement service public et 200 contrats de praticien territorial de médecine ambulatoire (PTMA)	Nombre de contrats	CESP : 1500 fin 2017 dont 1200 fin 2015 et PTMA : 2016	73 CESP 9 PTMG (dont 3 encore en cours en août 2016)	
	Mesure 3 - Adapter l'organisation des soins aux besoins spécifiques des territoires ruraux	1000 équipes de soins rémunérées	% maisons de santé signataires	2017	Appel à projet équipe médicale de territoire en cours	
	Mesure 4 - Assurer l'accès aux soins dans les territoires les plus isolés	Contrat de rémunération supplémentaire pour 700 médecins en zone isolée / Accès aux urgences en 30 mn	Nombre de contrats et part pop couverte	2015	2	

1000 MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC POUR MIEUX « RENDRE SERVICE »	Mesure 6 - Ouvrir 1 000 maisons de services au public dès la fin 2016 grâce au partenariat avec La Poste	1000 MSAP ouvertes dès fin 2016	nombre de MSAP ouvertes dont celles issues du réseau La Poste	Fin 2016	9 dont 2 issues du réseau Poste	1 MSAP à Manzat
L'ECOLE EN MILIEU RURAL, UN LIEU DE REUSSITE EDUCATIVE ET CITOYENNE	Mesure 9- prolonger jusqu'au 31 décembre 2015, l'opération « Ecoles connectées » et le soutien au raccordement à l'Internet haut débit aux écoles les plus isolées	Connexion haut débit des écoles	Nombre d'écoles connectées	Fin 2015-2016	Plus de 330 des écoles ont un débit supérieur à 2048 Ko	
	Mesure 10- Favoriser le regroupement et la mise en réseau des écoles	Etablir des conventions pluriannuelles avec les élus locaux	Nombre de conventions	2015-2017	1	
	Mesure 11 - Accompagner en priorité les élus des communes rurales dans leurs projets éducatifs territoriaux	établir des projets éducatifs territoriaux (PEDT) dans toutes les communes disposant d'un équipement scolaire.	nombre de PEDT	2015	57 encore valides pour 2016-2017 132 en cours de renouvellement	
DES PRATIQUES CULTURELLES DIVERSIFIEES AU CŒUR DES RURALITES	Mesure 12 - Promouvoir un aménagement culturel équilibré du territoire	Doublé les conventions de développement culturel (300 actuellement tous territoires)	nombre de conventions	2015-2017	4	1 contrat local d'éducation artistique et culturelle 2015-2018 avec le SMADC
	Mesure nouvelle du 14/09 (n°8) : Créer 100 plates-formes de mobilité dans les bourgs-centres	Créer 100 plateformes de mobilité	nombre de plateformes opérationnelles / cofinancées			
	Mesure nouvelle du 14/09 (n°10) : Installer une borne de recharge électrique tous les 50 kilomètres.	Une borne de recharge électrique tous les 50 km	Nombre de bornes de recharge	fin 2017		

Priorité n°2 : Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux

Thématique	Mesure du CIR de mars 2015 et nouvelles mesures du CIR de septembre 2015	Objectifs nationaux à atteindre	Indicateur de suivi	Calendrier annoncé	Etat d'avancement Fin décembre 2016 sur le département du Puy-de-Dôme	Etat sur le territoire Combrailles, Sioule & Morge
ACCES AU NUMERIQUE ET CONNEXION AU TELEPHONE MOBILE, DES IMPERATIFS POUR L'ATTRACTIVITE	Mesure 20 - Accélérer le raccordement au très haut débit des services publics et des entreprises identifiés comme prioritaires par les collectivités	Tous les départements engagés dans le plan France Très Haut Débit	montants engagés Etat/collectivités	fin 2015 et 2016	322,8M€ Inv 219 496 lignes FttH 15 119 lignes ADSL modernisées (ensemble ancienne Région Auvergne)	
	Mesure 21 - Résorber les zones blanches (2G et 3G)	Couverture de toutes les communes françaises (3300 centres bourgs en 2G et 3600 en 3G)	Nbre de communes non couvertes	fin 2016 pour 2G et calendrier à préciser pour 3G (2017)		
UNE AGRICULTURE LOCALE COMPETITIVE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT	Mesure 26 - Mettre en place des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)	susciter des volontaires	nbre de GIEE créés	dès 2015	4	
LE LOGEMENT, DES ENJEUX SPECIFIQUES DANS LES TERRITOIRES RURAUX	Mesure 32 - Traiter plus de 45 000 logements anciens dégradés via le programme « Habiter mieux » de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat en 2015	Traiter plus de 45 000 logements.	Nbre de logements traités	2015	21M€ ANAH 8M€ FART pour 2 499 propriétaires occupants	

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES RURAUX, VERS LA CROISSANCE VERTE	Mesure 34 - Soutenir les territoires à énergie positive	Suivi et évaluation de l'AAP (212 lauréats, 163 en cours de labellisation)	Nbre de lauréats	immédiat	7	
	Mesure 35 - Développer la méthanisation	installer 1500 méthaniseurs en 3 ans	Nbre de méthaniseurs en fonction	AAP ouvert jusqu'en septembre 2017	2	
LE COMMERCE ET L'ARTISANAT DE PROXIMITÉ, LEVIERS DU DYNAMISME DES COMMUNES	Mesure 41 - Faciliter l'intervention des communes pour la revitalisation commerciale	publication du décret du contrat de revitalisation commerciale (loi ACTPE)	nbre de CRC signés	avr-15		

Priorité n°4 : Accompagner les collectivités et les territoires

Thématique	Mesure du CIR de mars 2015 et nouvelles mesures du CIR de septembre 2015	Objectifs nationaux à atteindre	Indicateur de suivi	Calendrier annoncé	Etat d'avancement Fin décembre 2016 sur le département du Puy-de-Dôme	Etat sur le territoire Combrailles, Sioule & Morge
	Mesure nouvelle du 14/09 (n°12) : Créer un fonds doté d'un milliard d'euros pour soutenir les projets portés par les communes et les intercommunalités	Mobiliser 300 millions d'euros pour la redynamisation des centres-bourgs	Conventions de cofinancement signées et montants des AE	2016 (AE) et CP versés jusqu'en 2020	8 290 893,00 €	1 arrêté (101K€)
		Mobiliser la DETR	Conventions de cofinancement signées / projets aidés et montants des AE	2016 (AE) et CP versés jusqu'en 2020	377 arrêtés et 15 195 475 € engagés	25 arrêtés (1,237 M€)

2/ Des structures de développement supra-communautaires

La communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge » est engagée dans plusieurs démarches de développement local, avec un appui important du **Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles (SMADC)**.

Crée en 1985, le SMADC regroupe aujourd'hui, suite aux fusions intervenues au 1er janvier 2017, 3 communautés de communes : Combrailles, Sioule et Morge, Pays de Saint-Eloy et Chavanon, Combrailles et Volcans. Il a été constitué à une échelle susceptible d'appréhender les enjeux, mettre au point une politique de développement cohérente et mener des actions complémentaires et fédérant l'ensemble du territoire.

A ce titre, il porte des outils réglementaires, des outils de développement et des outils de financements mais a également, initié et/ou favorisé certaines démarches :

a) *Les outils réglementaires de l'échelle communale à l'échelle supra communautaire*

PLU et documents d'urbanisme en tenant lieu :

Communes	Document d'urbanisme	Evolution en cours	Date de validation du dernier document
Beauregard-Vendon	PLU		2016
Blot l'Eglise	Carte communale		
Champs	Carte communale		2015
Charbonnières-les-Vieilles	PLU		2013
Châteauneuf-les-Bains	POS	Révision POS valant PLU en cours	
Combronde	PLU		2015
Davayat	PLU	En cours de révision	2007
Gimeaux	PLU		2015
Jozerand	Carte communale		2003
Les Ancizes-Comps	PLU		2017
Lisseuil	RNU		
Loubeyrat	PLU		2015
Manzat	PLU		2014
Marcillat	RNU		
Montcel	Carte communale		2005
Pouzol	RNU		

Prompsat	RNU		
Queuille	POS	Révision POS valant PLU en en cours	
Saint-Myon	PLU		2017
Saint-Angel	PLU		2014
Saint-Gal-sur-Sioule	RNU		
Saint-Georges-de-Mons	PLU		2005
Saint-Hilaire-la-Croix	PLU		2015
Saint-Pardoux	POS		
Saint-Quintin-sur-Sioule	RNU		
Saint-Rémy-de-Blot	RNU		
Teilhède	PLU	En cours de révision	2012
Vitrac	PLU		2017
Yssac-la-Tourette	Carte communale		2003

Le schéma de cohérence territorial (SCOT)

La maîtrise de l'urbanisation, la protection des espaces agricoles et des richesses naturelles, l'accompagnement du développement économique, l'évolution de l'habitat... sont autant de sujets dont les élus des Combrailles ont souhaité débattre dans le cadre de l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui a été approuvé le 10 septembre 2010, fixant pour les 10/15 années suivantes les grandes orientations du développement et de l'organisation du territoire des 102 communes concernées.

Il exprime une véritable volonté politique pour le territoire concerné et coordonne les initiatives et les projets des intercommunalités dans les domaines de l'habitat, du développement économique, des services à la population, des déplacements, des équipements commerciaux, de l'environnement...

En coordonnant ces différentes politiques, il doit permettre d'assurer :

- un accompagnement du développement économique,
- la diversité de l'habitat,
- une organisation maîtrisée des déplacements,
- la préservation du patrimoine et des ressources naturelles.

Aujourd'hui, les communes réalisent la mise en compatibilité de leur document d'urbanisme avec les orientations du SCOT du Pays de Combrailles. Ce dernier a une valeur réglementaire et les communes doivent, en effet, respecter ses orientations lorsqu'elles élaborent, révisent ou modifient leur PLU ou carte communale.

Les PLH

La politique de l'Habitat est un des axes forts de développement du territoire.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un instrument de définition, de programmation et de pilotage en matière d'habitat : document de synthèse, il formalise les politiques locales de l'habitat dans toutes ses composantes sur le territoire communautaire.

Pour aider et accompagner les communautés de communes qui souhaitent se lancer en 2009 dans l'élaboration de PLH, le Comité Syndical du SMADC a décidé, en juin 2009, de lancer une démarche mutualisée à l'échelle du Pays. Ainsi, les communautés de communes des Côtes de Combrailles et de Manzat Communauté se sont dotées de PLH, approuvé en 2014 pour Manzat Communauté et en 2015 pour Côtes de Combrailles. La communauté de communes de Pays de Menat a également approuvé récemment son PLH. Malgré la fusion, les PLH peuvent cohabiter jusqu'en 2019.

Ils fixent les objectifs quantitatifs et qualitatifs permettant de répondre aux besoins en logements et à la demande de la population, tout en favorisant le renouvellement de l'offre et la mixité sociale.

Les enjeux stratégiques mis en exergue dans le cadre du diagnostic territorial élaboré à l'échelle du Pays des Combrailles, repris dans le travail mené par les communautés de communes, ont permis de définir les conditions pour affirmer le choix des objectifs de développement de l'habitat, en lien avec le SCOT des Combrailles.

Les 3 PLH présentent des orientations identiques. Les actions qu'elles contiennent se recoupent et accompagnent les ambitions du territoire, avec pour certain l'appui du SMADC des Combrailles.

Orientation 1 : *Organiser et maîtriser la croissance de l'habitat dans un espace de développement durable*

Orientation 2 : *Assurer la valorisation urbaine de l'habitat, moderniser le parc de logements existant et utiliser le parc vacant pour répondre aux besoins d'habitat*

Orientation 3 : *Développer une offre de logements diversifiée et accessible qui réponde à la diversité des besoins*

Orientation 4 : *Répondre de manière solidaire aux besoins spécifiques en matière de logement*

Orientation 5 : *Organiser les conditions de mise en œuvre et de suivi des actions habitat*

b) Des outils de développement à l'échelle du SMADC

Le programme Leader 2015-2020

LEADER : programme européen destiné aux zones rurales qui permet de soutenir des territoires porteurs d'une stratégie de développement.

Structure de mise en œuvre : Pays des Combrailles / SMADC

Dotation : 3,8 Millions €

La stratégie du Pays des Combrailles pour la période 2015-2020 se compose de 5 objectifs stratégiques, déclinés en orientations, elles-mêmes déclinées en types d'actions possibles. Les deux premiers objectifs sont considérés comme centraux, les trois suivants viennent en soutien de manière complémentaire et transversale.

Objectif N° 1 : Dynamiser l'économie locale

Objectif N° 2 : Accroître la notoriété du territoire et son attractivité

Objectif N° 3 : Mettre le numérique au service des habitants, des touristes et des entreprises

Objectif N° 4 : Accompagner les évolutions institutionnelles, sociétales et l'innovation

Objectif N° 5 : Relever les défis de la mobilité et de la transition énergétique

Fonds de Mutualisation A89

Objectifs :

- Atténuer les déséquilibres entre l'Est et l'Ouest des Combrailles
- Accompagnement financier des collectivités territoriales, associations et entreprises du Pays des Combrailles dans des démarches de développement économique et/ou développement touristique créateur d'emplois.
- servir de contrepartie au programme LEADER pour le financement des projets de développement du commerce et de l'artisanat de proximité.

Contrat Local d'Education Artistique

Dès 2013, le SMADC a souhaité mener une politique culturelle ambitieuse en direction du jeune public, qui s'est concrétisée en novembre 2015 par la signature d'un Contrat Local d'Éducation Artistique en partenariat avec l'Etat, le Conseil Régional d'Auvergne et le Conseil Départemental du Puy de Dôme, pour une durée de 3 ans renouvelable une fois.

Ce contrat s'articule autour de 3 axes :

- Développer l'offre culturelle en direction des jeunes et favoriser leur esprit critique
- Favoriser les pratiques artistiques autour des « arts visuels » et des « arts de la représentation » dans le cadre du parcours du spectateur et hors parcours dans le cadre de « Comb'images », portés par le SMADC
- Développer des projets intergénérationnels

c) **Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA).**

Indépendamment du SMAD, la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge travaille avec le PNRVA dans le cadre du projet de mise en valeur du gour de Tazenat. Il est membre du Comité de Pilotage du projet, avec un rôle d'animation et de conseil et également corédacteur d'un plan de gestion du Gour, outil d'aide à la décision pour les élus et les gestionnaires, établi sur 5 ans

2 communes du territoire, Loubeyrat et Charbonnière-les-Vieilles sont membres du PNRVA.

Ces communes adhère à la charte du Parc établit en 2013, jusqu'en 2025 et a pour objet :

- de protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée
- de contribuer à l'aménagement du territoire
- de contribuer à son développement économique, social, culturel et à sa qualité de vie
- de contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public
- de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et de contribuer à des programmes de recherche.

3/ Le Schéma départemental d'accessibilité aux services

Les travaux d'élaboration du schéma 63 ont débuté en mai 2016. Ils sont portés conjointement par le conseil départemental et la préfecture avec recours à un cabinet d'études (TERITEO).

La phase 1 Diagnostic est achevée depuis novembre. La phase 2 – projet de schéma – a été enclenchée dans la foulée. Une présentation du projet de schéma a été réalisé le 5 avril dernier au sein de l'arrondissement de Riom et le COPIL en date du 19 avril a validé la dernière version du projet préparé et présenté par le cabinet. Le cabinet a donc terminé sa prestation.

La phase de consultation des collectivités locales prévue par la loi NOTRe a débuté. Le Conseil départemental et l'État viennent de saisir les communautés de communes pour avis d'ici septembre. Le Conseil régional sera saisi ultérieurement officiellement pour avis et pour présentation devant la conférence territoriale de l'action publique. Néanmoins, le conseil départemental et l'État vont transmettre, dans les prochains jours, sans attendre les avis des EPCI, le projet de schéma au conseil régional pour son information et engager éventuellement un premier échange de fond.

Compte tenu des délais prévus par la loi NOTRe pour mener ces différentes consultations auxquelles il convient d'ajouter la délibération du conseil départemental en fin de processus, le calendrier prévoit la signature de l'arrêté préfectoral de validation en décembre 2017.

Le tableau, construit ci-dessous, a pour objet de mettre en corrélation les thématiques du contrat de ruralité et les actions inscrites dans le schéma départemental d'accessibilité aux services.

Thématiques du contrat de ruralité	Lien avec le schéma départemental d'accessibilité aux services
Accessibilité aux soins et aux services	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer et diversifier l'offre d'accueil des jeunes médecins - Veiller au renouvellement des titulaires d'officines de pharmacies rurales <p>Capitaliser et innover pour maintenir l'offre de services des petits pôles ruraux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapter un service postal contributif au maintien de la proximité des services - Assurer un développement qualitatif de l'offre d'accueil petite enfance - Evaluer et améliorer l'offre d'accueil et d'accompagnement des personnes handicapées
Revitalisation des bourgs-centres	- Veiller au maintien des services stratégiques (commerces, officines).
Attractivité du territoire	<ul style="list-style-type: none"> -Veiller au maintien des services stratégiques (commerces) -Améliorer la couverture 2G et veiller au déploiement des 3 et 4G -Garantir un accès au numérique pour tous
Mobilités locales	<ul style="list-style-type: none"> -développer en milieu rural une offre alternative adaptée aux besoins des publics prioritaires -Améliorer l'offre de co-voiturage
Cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none"> - garantir et compléter l'offre de prise en charge des personnes âgées -Ajuster l'offre d'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées -Constituer un réseau de Maisons de Services au Public dynamique

4/ Des démarches diverses de développement local déjà engagées

a) en matière d'environnement

De manière générale, l'eau est un élément très présent sur le territoire avec la Sioule, la Morge, les thermes de Châteauneuf,... **Le développement d'une politique touristique** liée à l'eau associée à **une politique de préservation de la ressource** peut être une piste à étudier pour le nouveau territoire communautaire.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux :

Le SAGE (Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux) est un outil de gestion créé par la loi sur l'eau de 1992 qui vise à mieux planifier collectivement la gestion de l'eau sur un bassin versant. Le SAGE décline concrètement les orientations du SDAGE Loire Bretagne (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) en les adaptant au contexte local.

Le SAGE a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 5 février 2014.

La communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge » est concerné par le SAGE Sioule dont le périmètre a été fixé par arrêté inter-préfectoral en 2003. Le SAGE couvre 160 communes, 63 000 habitants et 2 300 km de cours d'eau.

Etude et travaux en faveur de la qualité de l'eau du Gour de Tazenat et de la Morge

Le Gour de Tazenat a connu pendant l'été 2016 un bloom de cyanobactéries potentiellement toxiques (*Planktothrix rubescens*) qui a compromis l'ensemble de la saison touristique (interdiction de la baignade et des activités nautiques). Suite à cet épisode et dans le cadre des actions du Plan de gestion du Gour, des études et travaux sont prévues pour préserver le lac et ses usages à l'échelle du bassin d'alimentation. Ces actions seront intégrées dans le Contrat territorial « Ruisseaux de Limagne » en vue de l'amélioration de la qualité de l'eau de la Morge (affluent de l'Allier), et bénéficieront probablement de financements de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Mesures compensatoires :

Dans le cadre de mesures compensatoires, suite à la réalisation de la ZAC de Queuille en 2006, la communauté de communes a été amenée à l'acquisition d'une superficie équivalente aux milieux naturels dégradés ou perturbés (des landes sèches à Bruyères et une prairie humide) soit environ 24,6 Ha répartis sur les communes de CHOUVIGNY, SERVANT et ST GAL SUR SIOULE.

Par une convention de partenariat signée le 17 juin 2013, la communauté de communes a confié, à ses frais pour 10 années (2013 à 2022), l'étude et la préservation du site aux Conservatoires des Espaces Naturels de l'Allier et d'Auvergne.

Architecture et paysage

Le Pays des Combrailles est doté d'une Charte Architecturale et Paysagère.

Cette Charte précise, sous la forme de fiches méthodologiques, des conseils et préconisations dans des domaines variés. Le classeur rassemblant ces fiches est consultable en mairie, auprès des Communautés de communes et du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles. Afin d'apporter des conseils pratiques et accessibles, une collection de Guides Pratiques a été éditée.

Compétence GEMAPI : les démarches territoriales sur tout ou partie de la CC Combrailles Sioule et Morge

Contrat territorial Sioule porté par le SMAD des Combrailles en cours.

Inventaire des zones humides en cours de réalisation.

Un contrat en préparation depuis 2009 : Cours d'eau de Limagne

Des secteurs "orphelins" mais à intégrer dans le bassin versant de la Morge avec la Limagne.

Système de Management Environnemental (SME) du Parc de l'Aize :

Le Parc de l'Aize bénéficie depuis 2014 de la norme ISO 14001 qui est un référentiel permettant de mettre en place un Système de Management Environnemental (SME). Le SME est un outil de gestion, un système de traçabilité, permettant de maîtriser les impacts des activités du Parc de l'Aize sur l'environnement. Le but est d'entraîner l'amélioration de la performance environnementale.

Le domaine d'application du SME du Parc de l'Aize porte sur :

- l'aménagement du Parc d'activités de l'Aize,
- la gestion du Parc,
- l'accueil d'entreprises y compris la commercialisation,
- les activités administratives liées au Parc de l'Aize.

b) en faveur de la profession agricole sur le territoire

La communauté de communes Combrailles Sioule et Morge adhère au Réseau de Transmission du Foncier agricole (RTF Combrailles, Sancy, Artense) qui assure la mission d'accompagnement des agriculteurs cédant leur exploitation et des candidats potentiels sur le secteur des Combrailles et de l'Artense. Le Réseau regroupe 3 communautés de communes nouvellement créés en 2017 et 2 communes (soit 92 communes au total) représentant 2043 exploitants agricoles.

Ses missions consistent à renseigner les agriculteurs dès lors qu'ils se posent la question de la transmission de leur activité. Selon les besoins, le réseau accompagne les agriculteurs individuellement et de façon confidentielle afin de structurer leur projet de transmission sur le plan personnel et professionnel et si nécessaire jusqu'à sa concrétisation, et ce, gratuitement.

L'ancrage territorial du réseau favorise les contacts locaux et la relation de proximité, en lien étroit avec les services des différents organismes agricoles. Le réseau agricole intervient également lors des échanges fonciers à l'amiable auprès de tout agriculteur qui le souhaite, en individuel et/ou en groupe.

Manzat Communauté a intégré le réseau au 1er janvier 2013. Il est prévu que la nouvelle communauté de communes continue le travail engagé au sein du Réseau.

Le Conseil départemental du Puy de Dôme finance le fonctionnement du réseau à hauteur de 50%.

- **Etude pour la mise en œuvre d'un marché au cadran**

Le SMAD des Combrailles souhaite étudier l'adéquation d'un projet de marché au cadran (vente aux enchères) face aux besoins du territoire et de ses agriculteurs. Il est également question d'évaluer le coût de fonctionnement et d'investissement ainsi que les conditions de fonctionnement avant de lancer le projet.

Les conclusions de l'étude révèlent une faisabilité fragile du projet. Une solution alternative va donc être testée : la vente par vidéoconférence au marché de Châteaumeillant. Selon les conclusions de ce test, l'opération sera renouvelée ou non.

- **Valorisation du bois de haie**

Depuis le début de l'année 2013, le SMAD des Combrailles a sollicité la Mission Haie Auvergne afin d'assurer un travail de valorisation du bocage sur les Combrailles.

L'objectif de ce travail est d'accompagner les agriculteurs et les élus vers une gestion optimisée du bocage, susceptible de permettre une valorisation du bois qui en est issu mais également d'en assurer la pérennité.

L'étude propose que le bois issu de l'entretien des haies puisse être valorisé en litière animale ou bois de chauffe (plaquette). Le potentiel de production bocager total de l'ensemble des Combrailles serait de 128 000 MAP/an (Mètre cube Apparent de Plaquette/an) soit l'équivalent du chauffage de 42 000 maisons (30 MAP/maison/an).

c) en faveur de la promotion touristique

Créé au 1^{er} janvier 2010, l'office de Tourisme des Combrailles assure la promotion touristique à l'échelle du Pays des Combrailles, à travers l'accueil des touristes et des habitants locaux.

Il propose :

- des brochures éditées : fiches individuelles de randonnée, un agenda des animations des Combrailles, des articles et reportages dans les media, fiches de présentation de sites ou villages remarquables du patrimoine des Combrailles
- Un pôle commercialisation avec proposition de séjours tout compris et créer des séjours sur mesure.

Parmi les sites phares du territoire intercommunal des travaux importants ont été engagés sur le Gour de Tazenat et le Château Rocher.

Le réaménagement paysager et la mise en valeur du Gour Tazenat

Travaux réalisés depuis 2013. Les objectifs du projet étaient avant tout :

- de mieux gérer la sur-fréquentation du site en période estivale ;
- de sécuriser le site, notamment le chemin des berges ;
- de redonner au lieu son caractère naturel.

Travaux en partenariat avec :

- **le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)** Clermont-Dômes pour la définition d'un protocole de gestion du site à long terme, la mise en place d'une démarche participative, en partenariat avec les collèges des Ancizes-Comps et de Manzat et la réalisation d'un inventaire écologique.
- **le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA)** et le CPIE pour la réalisation d'un plan de Gestion du Gour et l'accompagnement de la communauté de communes dans la gestion du site.

Mise en sécurité et mise en valeur du site de Château Rocher :

D'importants travaux de confortement et de mise en sécurité ont été lancés en début d'année 2017 au Château Rocher, site médiéval remarquable se dressant sur un éperon rocheux surmontant la vallée de la Sioule, sur la commune de Saint-Rémy-de-Blot.

Ce site présente un réel intérêt touristique pour les aspects historiques mais aussi culturels car il pourra être le lieu d'évènements culturels remarquables : théâtre de plein air, projections cinématographiques, festivals médiévaux,

II - Objectifs et grandes orientations du projet de territoire

Dans une logique de projet de territoire, des **objectifs** ont été définis pour les 6 thématiques prioritaires ainsi que celles qui ont été retenues au titre des enjeux locaux.

Afin d'atteindre ces objectifs, des **actions concrètes et opérationnelles** sont en réflexion.

La **maitrise d'ouvrage** des projets opérationnels est indiquée par un code couleurs : projet communautaires, projets communaux, projets privés, projets multi-partenariaux.

L'Etat partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat. Il participera au cofinancement de certaines actions sous forme de subvention, dans le cadre de chaque convention annuelle établie pendant la durée du contrat.

L'Etat interviendra en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs.

Il mobilisera des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, notamment la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements (FSIL, enveloppe " contrat de ruralité", et/ou enveloppe « thématique »

Thématique 1 : L'accès aux services publics et marchands et aux soins

<u>OBJECTIFS STRATÉGIQUES</u>	<u>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</u>	<u>IDENTIFICATION DU PROJET</u>
Consolider l'offre petite enfance et jeunesse	Développer une offre de garde pour les moins de 4 ans pour répondre aux besoins sur la partie ouest du territoire	→ Construction d'une Maison d'Assistants Maternels (MIAM) sur la commune de Manzat
	Continuer à proposer une offre spécifique sur les pré-ados mais toujours dans le cadre des Accueil de Loisirs Sans Hébergement	→ Etude de faisabilité technique pour la création d'un Pôle Enfance Jeunesse
	Soutenir l'offre associative sur le secteur des adolescents, sans forcément proposer une offre spécifique publique	→ Création d'un Pôle Enfance Jeunesse multi site sur Saint-Georges-de-Mons et Loubeyrat
	Surveiller la demande concernant l'offre d'accueil collectif du jeune enfant, rester attentif aux partenariats publics privés possibles	→ Plan de rénovation de l'école maternelle et réhabilitation de l'école primaire des Ancizes
	Peser pour la création d'un collège sur la frange est du territoire	→ Réunir les acteurs concernés pour évaluer la faisabilité du projet
<u>OBJECTIFS STRATÉGIQUES</u>	<u>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</u>	<u>IDENTIFICATION DU PROJET</u>

	<p>Proposer une offre de restauration collective homogène et de qualité sur l'ensemble du territoire communautaire</p>	<p>→ Restructuration de la restauration scolaire sur le territoire : projet de construction/rénovation des restaurants scolaire sur Beaugregard-Vendon, Champs, Montcel, Prompsat et Yssac-la-Tourette et construction d'une cuisine centrale sur Davayat</p>
	<p>Respecter les objectifs de mise en accessibilité des ERP</p>	<p>→ Mise en œuvre des travaux dans le cadre de l'Ad'Ap (Agenda de mise en accessibilité des ERP) → Commune de St-Pardoux : réhabilitation de la place centrale avec accès handicapés, rampe, cheminement vert adapté, stationnements de proximité et places réservées → Accessibilité des bâtiments communaux de la commune des Ancizes → Commune de Saint-Gal-sur-Sioule : achat d'une rampe pour l'accessibilité de l'église → Commune de Gimeaux : réhabilitation et mise en accessibilité, en sécurité des bâtiments communaux</p>
	<p>Améliorer la performance des services intercommunaux</p>	<p>→ Création d'un pôle technique intercommunal Combronde</p>
	<p>Continuer sur le principe d'une mise à disposition des locaux par les communes, dans une optique d'optimisation des équipements publics et des coûts de fonctionnement</p>	<p>→ Mettre à disposition/louer aux associations les locaux/bâtiments ne présentant pas une utilisation optimale (ex : prêt de locaux lorsqu'ils ne sont pas occupés : Week-end et soir)</p>

Permettre le développement sportif au niveau intercommunal	Permettre un développement coordonné et solidaire à l'échelle intercommunale des pratiques sportives Favoriser l'accès à tous aux équipements sportifs	<ul style="list-style-type: none"> → Restructuration de la salle de sports des Ancizes → Extension du gymnase de Manzat → Transfert des équipements sportifs et de la politique sportive dans son ensemble → Mise aux normes accessibilité et sécurité au stade municipal des Ancizes → Mettre en œuvre un service de transport des enfants sur équipements existants ou futurs
--	---	--

<u>OBJECTIFS STRATÉGIQUES</u>	<u>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</u>	<u>IDENTIFICATION DU PROJET</u>
Faciliter l'accès à tous à la lecture publique	Développer le réseau des points lecture et les animations décentralisées, animation du réseau intercommunal de bénévoles	<ul style="list-style-type: none"> → Achever la prise en charge du fonds patrimonial (nettoyage, équipement, catalogage,) en collaboration avec le SIET, et dans le réseau plus large du pôle patrimoine des Combrailles qui reste à construire → Assurer le transport des enfants des écoles qui se rendent dans les médiathèques
Garantir une offre de santé de proximité	Faciliter l'accueil des praticiens de santé	<ul style="list-style-type: none"> → Création d'un pôle social et médico-social : double projet de reconstruction d'un nouvel EHPAD aux Ancizes et d'aménagement d'un pôle de services médico-sociaux dans l'ancien bâtiment intégrant également l'éventualité de réserver certains locaux à des professionnels de santé, qui souhaiteraient rejoindre le pôle. → Commune de Loubeyrat : Partenariat Public Privé : collectivité - association des 7 sources (gestionnaire de l'EHPAD) pour la création d'un pôle regroupant les professionnels de santé

Thématique 2 : La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centre-ville/bourgs ;

<u>OBJECTIFS STRATÉGIQUES</u>	<u>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</u>	<u>IDENTIFICATION DU PROJET</u>
Encourager l'amélioration de l'habitat ancien et la mise en accessibilité des logements	<p>Poursuivre les actions de soutien dans le cadre du programme Habiter Mieux</p> <p>Gagner en visibilité dans le traitement par l'Anah et le Département des dossiers de demande de subvention « Habiter Mieux » pour les travaux de rénovation énergétique</p>	<p>→ Engagement aux côtés du département et de l'Anah dans le nouveau PIG 2016-2019</p>
Encourager l'installation et le maintien des activités d'artisanat et de commerce	<p>Favoriser l'entre-aide, l'écoute des commerçants</p> <p>Travailler à la rénovation ou à la construction de locaux pour favoriser la reprise et l'installation</p>	<p>→ Mise en place d'un forum des associations</p> <p>→ Soutien aux manifestations de promotion</p> <p>→ Rénovation du bar restaurant communal de Saint-Gal-sur-Sioule</p> <p>→ Achat et réhabilitation du dernier Bar-Restaurant de la commune de Saint-Pardoux</p> <p>→ Rénovation extérieure du restaurant communal de Loubeyrat</p> <p>→ Création d'une maison des artisans sur la commune de Blot-l'Eglise : un bâtiment communal sera réhabilité et transformé pour accueillir plusieurs entreprises (esthétique – bijoux – fleurs séchées – couture – encadrement tableaux). Chacune d'elle aura un atelier et une pièce commune pour la vente.</p> <p>→ Aménagement d'un espace co-working et de locaux commerciaux sur la commune de Loubeyrat</p> <p>→ Projet de traverse de bourg de la commune des Ancizes</p> <p>→ Modernisation de l'hôtel-restaurant « L'Auberge du Château » sur la commune de Saint-Rémy-de-Blot</p>

<u>OBJECTIFS STRATÉGIQUES</u>	<u>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</u>	<u>IDENTIFICATION DU PROJET</u>
<p>Développer l'attractivité du territoire et accompagner l'adaptation de l'offre de logement aux nouveaux besoins</p>	<p>Utiliser le PLH comme un cadre pour la définition et la programmation d'actions propres à l'habitat</p>	<p>→ Réaliser un nouveau PLH à l'échelle de la nouvelle intercommunalité</p>
<p>Lutter contre la fermeture des commerces et la vacance des biens.</p>	<p>Encourager et soutenir les communes dans les projets d'aménagement de bourg dans un objectif de reconquête</p>	<p>→ Plan d'Aménagement de Bourg (PAB) de Saint-Georges de Mons en cours</p> <p>→ Création d'un marché couvert à Combronde pour renforcer l'attractivité du marché</p> <p>→ Commune de Manzat : aménagement de la Coulée Verte et de la salle polyvalente et création d'un lien piétonnier entre le Centre Bourg, le Parc derrière la Mairie, la Coulée verte et la Salle Polyvalente</p> <p>→ Embellissement du centre-bourg de Saint-Gal-sur-Sioule par la reconstruction d'un préau et d'un garage</p> <p>→ Etude et aménagement de la place du haut du bourg de Loubeyrat</p> <p>→ Création d'une halle à proximité de la place du haut du bourg de Loubeyrat pour accueillir le marché bio présent sur la commune depuis plus de 5 ans.</p> <p>→ Réhabilitation extension mise aux normes de la salle des fêtes de Saint-Hilaire-la-Croix</p> <p>→ Réhabilitation bâtiment ou création d'une mairie neuve sur la commune des Ancizes</p> <p>→ Aménagement de la rue principale du bourg de Gimeaux (avenue de la libération)</p>

Thématique 3 : L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérisation, tourisme, patrimoine naturel, etc...);

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	IDENTIFICATION DU PROJET
Travailler avec le tissu économique existant, répondre à ses besoins voire les anticiper.	Développer des partenariats public/privé, développer les liens avec les partenaires, la formation, le tissu économique du territoire.	<ul style="list-style-type: none"> → Aménagement d'un espace de co-working dans la maison des services intercommunaux à Combronde → Création d'un centre régional des arts du cirque associé à une résidence d'artistes sur le site de La Passerelle → Aménagement d'un espace co-working et de locaux commerciaux sur la commune de Loubeyrat
	Structurer, valoriser et développer l'offre territoriale	<ul style="list-style-type: none"> → Résorber les zones blanches → Accompagner le déploiement de la fibre → Améliorer l'offre immobilière, l'offre foncière, Améliorer la communication sur les services proposés, améliorer l'image du territoire, Valoriser les atouts du territoire.
Améliorer et renforcer l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets.	Accompagner au cas par cas les besoins en immobilier d'entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> → Poursuivre l'alimentation de la base de données de la Bourse à l'immobilier → Travailler en partenariat avec les agences immobilières et les notaires pour avoir une connaissance des disponibilités immobilières sur le territoire communautaire
	Attirer, accueillir, accompagner les porteurs de projets et les nouveaux arrivants.	<ul style="list-style-type: none"> → Mise à jour du guide pratique → Communiquer sur le service d'accueil de porteur de projets → Communiquer et mettre en valeur l'offre de service du territoire communautaire



Contrat de ruralité 2017-2020



Thématique 4 : Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire ;

<u>OBJECTIFS STRATÉGIQUES</u>	<u>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</u>	<u>IDENTIFICATION DU PROJET</u>
Favoriser la mobilité pour renforcer l'attractivité du territoire et assurer son désenclavement	Mieux connaître les faiblesses en matière de mobilité et pourvoir y remédier	<ul style="list-style-type: none"> → Etablir un schéma communautaire de la mobilité → Lancer un diagnostic sur les transports en commun et rencontrer les prestataires (adéquation besoins/horaires) → Réaliser une enquête de besoin auprès des usagers
Faciliter et sécuriser les déplacements sur le territoire par le maintien d'une voirie de qualité	Etendre la gestion en interne de la compétence voirie à l'ensemble du territoire communautaire pour une meilleure cohésion et un meilleur suivi des dossiers	<ul style="list-style-type: none"> → Actions de réhabilitation et de sécurisation de la voirie
Développement de moyens de transports adaptés aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux	Développer le co-voiturage aux abords de l'autoroute desservant Clermont-Ferrand au Sud et Vichy/Montluçon au Nord, principaux lieux de travail urbains	<ul style="list-style-type: none"> → Créer de nouvelles aires de co-voiturage → Communiquer sur le principe du covoiturage → Créer un site internet de covoiturage au niveau communautaire → Renforcement de l'espace covoiturage de Loubeyrat
	Développer des moyens de déplacement en direction des publics dépendants ne pouvant se déplacer seuls (personnes âgées, handicapées, sans permis,...)	<ul style="list-style-type: none"> → Réaliser une enquête de besoin auprès des usagers sans permis ou véhicule → Promouvoir le dispositif MobiPlus qui permet aux personnes âgées ou ne pouvant se déplacer seules de payer des taxis conventionnés grâce à un chéquier délivré par le Conseil Départemental → Organiser des passages de navettes sur le territoire avec des minibus communautaires → Permettre le déplacement par le biais de l'aide à domicile → Etudier la piste de la mobilité des prestataires vers les personnes dépendantes : tournées des commerçants, déplacement des pharmaciens à domicile ? → Installation d'un abribus scolaire sur la commune de Saint-Gal-sur-Sioule
	L'utilisation de la voiture est indispensable sur le territoire communautaire et une réflexion sur l'accessibilité de ce moyen de transport est essentielle	



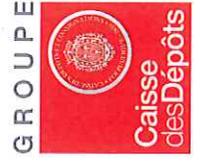
Contrat de ruralité 2017-2020



OBJECTIFS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	IDENTIFICATION DU PROJET
Renforcer l'accessibilité de la voirie piétonnière	Cet objectif rejoint celui de la revitalisation des centres-bourgs en permettant aux piétons de se déplacer en toute sécurité dans les villages	→ Réaliser des Plans d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) sur l'ensemble du territoire communal
Communiquer sur les moyens mis en place pour garantir leur utilité et leur pérennité.	La communication sur les dispositifs existants (lieux de co-voiturage, de passage de transports en commun, arrêts, horaires) et sur les actions nouvelles en faveur de la mobilité est à développer.	→ Informer à travers le site internet, des affichages, les bulletins communautaires et municipaux ou encore des réunions publiques
La préservation de l'environnement et la fin du pétrole sont des préoccupations urgentes.	A l'heure du développement de moyens de transports écologiques, la communauté de communes doit favoriser leur utilisation sur le territoire	→ Mutualiser l'achat de véhicules électriques → Etudier l'installation de points de recharge rapide sur le territoire



Contrat de ruralité 2017-2020



Thématique 5 : La transition écologique et énergétique ;

<u>OBJECTIFS STRATÉGIQUES</u>	<u>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</u>	<u>IDENTIFICATION DU PROJET</u>
<p>Faire du territoire communautaire un territoire à énergie positive</p>	<p>Travailler sur l'efficacité énergétique des bâtiments et des équipements communautaires tout en développant la production d'énergie sur le territoire</p>	<p>→ Adhésion du nouveau territoire communautaire à l'ADHUME :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer le profil énergétique d'un territoire et de chacun de ses bâtiments • Travailler à la maîtrise des consommations d'énergie et à la limitation des charges de fonctionnement et des émissions de CO2 du patrimoine • Accompagner la collectivité sur les groupements d'achat d'énergie ... <p>→ Mutualiser l'achat d'électricité et d'autres énergies (fioul, granulés bois, ...)</p> <p>→ Plan de consommation d'énergie Piscine</p> <p>→ Réflexion sur la création de réseaux de chaleur</p> <p>→ Installation d'éoliennes sur la commune de Montcel : projet éolien coopératif porté par la Commune, des citoyens et autres structures</p> <p>→ Projet de pose de panneaux photovoltaïques sur les équipements sportifs de Saint Georges de Mons en autoconsommation par la piscine intercommunale</p>

<u>OBJECTIFS STRATÉGIQUES</u>	<u>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</u>	<u>IDENTIFICATION DU PROJET</u>
Contribuer aux objectifs de réduction de la production de déchets	Inscrire le territoire communautaire dans la démarche Territoire Zéro Déchet porté par le VALTOM	→ Composter les déchets verts et déchets de repas
Inscrire le territoire dans de nouvelles démarches de gestion des espaces naturels publics et privés	Trouver des alternatives écologiques à l'utilisation de produits phytosanitaires	→ Plan de gestion des espaces publics basé sur l'usage de techniques de désherbage alternatives – Formations Certiphyto
Développer les actions de développement de la qualité environnementale des zones d'activité	Travailler la gestion environnementale des zones d'activités	→ Application de la norme ISO 14001 sur le Parc de l'Aize à Combronde depuis 2010 dans le cadre de la mise en place d'un système de management environnemental (SME). Valorisation des zones humides sur la zone d'accueil de l'entreprise Goldman Titanium
	Incitation aux entreprises pour la pose de photovoltaïque en toiture dans les Zones d'Activités	→ Création d'un parc photovoltaïque sur la zone de Queuille

<u>OBJECTIFS STRATÉGIQUES</u>	<u>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</u>	<u>IDENTIFICATION DU PROJET</u>
Veiller à la préservation de la qualité de l'eau sur le territoire intercommunal	Préserver la qualité de l'eau du Gour de Tazenat tout en maintenant les activités touristique sur le site (baignade, pêche, canoé, ...)	→ Poursuivre la mise en œuvre d'actions dans le cadre du Plan de Gestion du Gour de Tazenat en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau → Travaux de restauration de la continuité écologique du ruisseau « Le Treit » (communes de Vitrac et St-Angel)
Développer les circuits courts et la production locale sur le territoire intercommunal	Assurer la continuité écologique des ruisseaux lors de la réalisation de travaux Intégrer des produits locaux, si possible bio et produits sur le territoire communautaire dans la restauration collective	→ Création d'une Régie de territoire → Création d'un Espace test → Intégration progressive des productions de légumes de la régie de territoire dans la restauration collective
Favoriser les politiques d'urbanisme en faveur de constructions neuves écologiques et de rénovation de l'existant pour une meilleure isolation	Inciter à la construction de logements écologiques basse consommation et à la rénovation les logements anciens et énergivores	→ Conforter le dispositif de traitement de la précarité énergétique à travers l'appui au programme Habiter Mieux → Création d'un éco-quartier à Loubeyrat

Thématique 6 : La cohésion sociale.

<u>OBJECTIFS STRATÉGIQUES</u>	<u>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</u>	<u>IDENTIFICATION DU PROJET</u>
Maintenir le dynamisme du territoire	Les rencontres intergénérationnelles sont à développer. Elles favorisent l'entre-aide, la transmission de savoirs, le partage.	<ul style="list-style-type: none"> → Rencontres entre les enfants des ALSH et/ou micro-crèche et les personnes âgées des EPAHD : séances de lecture aux tout-petits, activités communes (cuisine, jeux, lecture...) → Construction de 8 logements sociaux intergénérationnels sur la commune de Jozerand
Encourager l'amélioration de l'habitat ancien et la mise en accessibilité des logements, en particulier pour les personnes âgées et handicapées afin de favoriser le maintien à domicile	S'engager aux côtés de l'Etat, du Département et de l'Anah dans le programme Habiter Mieux du nouveau PIG départemental 2016-2019	<ul style="list-style-type: none"> → Attribuer aux particuliers une aide complémentaire aux aides de l'ANAH pour des travaux de rénovation énergétique
Favoriser les rencontres entre autre dans la solidarité, l'entraide des habitants, des professionnels, des associations	Tisser des liens entre les associations du territoire Créer de liens entre les habitants et développer la solidarité et l'entre-aide	<ul style="list-style-type: none"> → Mise en place de forum des associations → Aménagement de locaux associatifs sur la commune de Loubeyrat → Pérennisation et développement des événements festifs communaux et communautaires → Réhabilitation extension mise aux normes de la salle des fêtes de Saint-Hilaire-la-Croix

<u>OBJECTIFS STRATÉGIQUES</u>	<u>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</u>	<u>IDENTIFICATION DU PROJET</u>
Accueillir de nouvelles populations	<p>Mieux informer les nouveaux arrivants et les porteurs de projets sur l'offre immobilière disponible afin d'encourager l'installation sur place et développer le dynamisme du territoire</p>	<p>→ Mise en place sur l'ensemble du territoire communautaire d'une bourse aux locaux qui recense les biens immobiliers sur le territoire et facilite les contacts</p> <p>→ Elaboration d'un guide du nouvel arrivant</p>
<p>Agir sur l'offre et la demande sociale pour permettre un accueil optimal de tous les publics sur son territoire.</p>	<p>La communauté de communes doit être en mesure d'accueillir et d'informer les demandeurs de logements sociaux sur l'ensemble du territoire. Les moyens mis en œuvre doivent être exposés dans le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGD).</p> <p>D'autre part, la communauté de communes manque de visibilité sur la gestion des logements sociaux suivis par des bailleurs et les logements sociaux communaux conventionnés ne sont pour l'instant pas pris en compte dans les statistiques et les outils mis à dispositions par et pour les bailleurs (fichier unique de gestion de la demande par exemple).</p>	<p>→ Elaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGD)</p> <p>→ Adhésion au fichier partagé de l'association des bailleurs sociaux et participation au comité de pilotage du fichier pour faire évoluer la communication sur l'offre de logements sociaux en particulier communaux.</p>
	Poursuivre la construction de logements sociaux	<p>→ Construction logements sociaux innovants sur terrains communaux à Jozerand</p>

<u>OBJECTIFS STRATÉGIQUES</u>	<u>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</u>	<u>IDENTIFICATION DU PROJET</u>
Maintenir et renforcer l'ambition éducative	La Communauté de communes souhaite répondre à plusieurs objectifs à travers le PEDT : organiser la réforme du temps scolaire, maintenir l'ambition éducative visée depuis de nombreuses années, proposer de nouvelles actions éducatives, faciliter l'intégration d'enfants porteur de handicap, faire appel aux milieux associatifs	→ Etablir un Projet Educatif Territorial à l'échelle du nouveau territoire communautaire
Renforcer la démocratie locale.	La démocratie participative est un aspect essentiel de la démocratie. La population doit être consultée pour les projets qui l'impactent. Pour que les services publics soient efficaces, ils doivent être en adéquation avec les attentes et les besoins de la population.	→ Association de la population : réunions d'information, débats publics, enquêtes de besoins, de satisfaction ...

III- Modalités de pilotage et partenaires du contrat

.A La gouvernance

Afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi collégial du contrat, un comité de pilotage du contrat est institué.

Ce comité comprend :

Monsieur le Sous-Préfet (et les services de l'Etat) ou son représentant

Monsieur le Président de la Communauté de communes ou son représentant

Monsieur le Président de l'Office de Tourisme

Mesdames et Messieurs les Maires de la Communauté de communes

Madame et Monsieur les Conseillers Départementaux

Ce comité est co-présidé par le Président de la Communauté de communes et le Sous-préfet de Riom. Ces derniers, peuvent décider d'y associer, en tant que de besoins, des personnalités es-quality, en fonction des thématiques de développement et des projets couverts par le Contrat.

Le rythme des réunions sera à minima d'une fois par semestre.

.B L'ingénierie mobilisée

- Suivi administratif du contrat :

Le suivi technique et le secrétariat du contrat seront assurés par les agents administratifs de la communauté de communes avec l'appui de la sous-préfecture et des services de l'Etat.

- Comité technique de suivi et d'animation du contrat :

Comité composé de : 2 agents de développement, du directeur de pôle communautaire « Aménagement et Développement du Territoire » et du DGS de la communauté de communes et des porteurs de projets et entant que besoin, des partenaires associés : 1 représentant des services de l'Etat, des services du Conseil départemental, des services de la CDC.

- Engagement de partenariat du Conseil départemental du Puy-de-Dôme

Le Département du Puy de Dôme est signataire du contrat de ruralité afin de s'inscrire dans une démarche de convergence des politiques publiques et de cohérence territoriale.

Au travers de ce partenariat, il s'agit de pouvoir échanger avec le territoire et en lien avec l'Etat sur la pertinence des projets au regard des besoins du territoire et de leur impact sur l'attractivité en lien avec les politiques départementales.

Le Département pourra intervenir financièrement sur ses dispositifs d'aide existants.

- Engagement de partenariat de la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Le groupe Caisse des Dépôts a réaffirmé sa mobilisation financière au service de la relance de l'investissement public et sa volonté d'accompagner les pouvoirs publics, les collectivités locales et tous les acteurs économiques dans les profondes mutations que connaît le pays. Le Groupe souhaite désormais renforcer ses interventions dans quatre domaines prioritaires :

- la transition territoriale, pour les projets de développement notamment pour le financement des entreprises et immobilier tertiaire, la production de logements, les infrastructures et la mobilité, le tourisme et les loisirs ;
- la transition écologique et énergétique, pour les projets d'efficacité énergétique des bâtiments et des entreprises, la production d'énergie et réseaux de distribution, la valorisation du patrimoine naturel ;
- la transition numérique, en soutien au développement de l'économie numérique dans toutes ses composantes ;
- la transition démographique, pour accompagner et protéger les personnes tout au long de la vie et contribuer au développement de la silver économie.

La Caisse des dépôts peut intervenir selon différentes modalités :

- Prêts long terme sur Fonds d'épargne, pour favoriser la réalisation de projets de territoire ;
- Consignations de fonds sur décision administrative, judiciaire ou environnementale.
- Mobilisation des ressources internes du groupe Caisse des Dépôts et cofinancement d'ingénierie pour établir des stratégies territoriales et/ou analyser la faisabilité amont des projets ;
- Investissement en fonds propres dans les outils d'aménagement, dans les sociétés d'économie mixte, et dans les sociétés de projet structurant pour la collectivité, aux côtés d'investisseurs privés et suivant un modèle économique dont la viabilité est assurée par l'activité réalisée par le locataire ;

Ses moyens de financement en ingénierie, en fonds propres ou en prêts, ne peuvent toutefois être mobilisés qu'après l'accord sur chaque projet de ses comités d'engagement compétents, sous réserve du maintien par les pouvoirs publics des différentes lignes de prêts susceptibles d'être mobilisées et dans le respect des règles de la commande publique. Les modalités de chaque intervention seront précisées dans des conventions d'application à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres- d'ouvrage concernés.

En particulier, la Caisse des Dépôts pourra mobiliser, en appui du contrat de ruralité, les dispositifs suivants :

- L'animation, pour le compte de l'Etat, du réseau des Maisons de services au public
- Le financement, pour le compte de l'Etat, des dispositifs TEPCV et PTCE.
- Les conventions « centres bourgs de demain » pour la revitalisation des centres-bourgs,
- L'accompagnement méthodologique de Mairie-conseils
- ...



.C La participation des habitants et des acteurs de la société civile

La Communauté de communes s'engage à tenir informée la population des évolutions des projets inscrits au contrat, à travers les médias locaux et des informations régulières sur les sites internet.

La communauté de communes recense par ailleurs les initiatives de mise en place de dispositifs de participation et/ou concertation par les acteurs locaux pour s'engager dans une démarche de démocratie participative.

Des instances thématiques consultatives thématiques seront mises en place laissant une grande part à la société civile. Elles pourront comprendre notamment, les associations de parents d'élèves, des commerçants, artisans ou des représentants du monde de l'entreprise (ex : entreprise Aubert et Duval).

Le suivi et l'évaluation

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Les plans de financement des actions opérationnelles inscrites au contrat de ruralité sont détaillés dans le tableau joint au contrat et identifiés par années de réalisation. Ce tableau sera tenu à jour par les porteurs du contrat. Des fiches actions ont été réalisées et pourront venir compléter la convention de programmation annuelle qui sera signée dans le cadre du contrat.

Par ailleurs, un bilan annuel sera réalisé permettant de mesurer la réalisation et/ou l'avancée des actions inscrites dans le contrat. Ce bilan sera réalisé devant le comité de pilotage.

Au terme du contrat une nouvelle évaluation sera réalisée sur la durée de celui-ci et sera diffusée aux partenaires.

La durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur le

Il porte sur la période 2017 – 2020 (4 années budgétaires).

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

Modification du contrat

A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres des EPCI ou du PETR, ou de prise de compétences de ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence

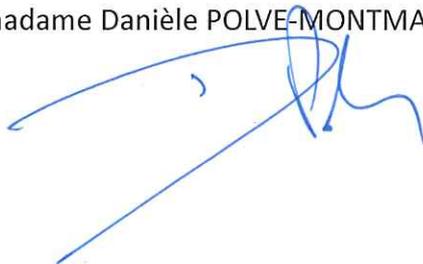
Signature

Contrat établi le
à

30 JUIN 2017

entre

L'État, représenté par madame Danièle POLVE-MONTMASSON, Préfète du Puy-de-Dôme



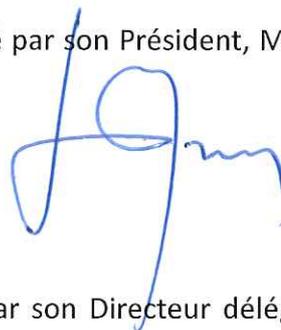
et

La Communauté de Communes « Combrailles Sioule et Morge », représentée par son Président, Monsieur Jean-Marie MOUCHARD

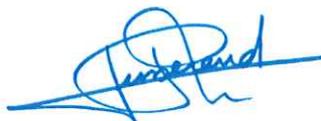


Les partenaires du contrat de ruralité :

Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, représenté par son Président, Monsieur Jean-Yves GOUTTEBEL



La Caisse des dépôts et Consignations, représentée par son Directeur délégué Auvergne, M. Philippe Jusserand,



Page 2